Envoyé en préfecture le 16/01/2023

Reçu en préfecture le 16/01/2023

Publié le

ID: 030-213000284-20230111-2023_01_13-DE

Ville de Bagnols-sur-Cèze Département du Gard - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 2023-01-13 du Conseil municipal Séance du 11 janvier 2023

Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 05 janvier 2023
Nombre de Conseillers municipaux : 33
Nombre de Conseillers municipaux présents : 26
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 5
Nombre de Conseillers municipaux absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 11 janvier à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Fatiha EL KHOTRI, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Marilyne FOURNIER, Claude ROUX, Alain POMMIER, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Thierry VINCENT

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration: Michèle **FOND-THURIAL** procuration à C. BAUME, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à J C. REY, Sylvain **HILLE** procuration à C. BOISSEL, Pascale **BORDES** procuration à A. POMMIER, Olivier **WIRY** procuration à T. VINCENT

Conseillers municipaux absents : Mourad ABADLI, Audrey BLANCHER

Secrétaire de séance : Carine BOISSEL

Envoyé en préfecture le 16/01/2023

Reçu en préfecture le 16/01/2023

Publié le

ID: 030-213000284-20230111-2023_01_13-DE

Objet: Tarifs municipaux 2023

Considérant la nécessité de regrouper les tarifs municipaux en un seul document,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs municipaux,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 04 janvier 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : 5 abstentions (B.NASS, A.POMMIER, P.BORDES procuration à A.POMMIER, L.MARQUES ROUX, J-L MORELLI)

- d'adopter les tarifs municipaux présentés en annexe pour une application à compter du 1^{er} février 2023.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 11 janvier 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le 16 janvier 2023 et publié le 16 janvier 2023 Le Maire Jean-Yves CHAPELET